

## Transfert d'un CELIAPP à un CELIAPP, REER ou FERR après le décès du titulaire

Utilisez ce formulaire si vous êtes l'époux ou le conjoint de fait (survivant) d'un titulaire décédé d'un compte d'épargne libre d'impôt pour l'achat d'une première propriété (CELIAPP) et que vous souhaitez transférer directement des biens auquel vous avez droit comme bénéficiaire désigné du CELIAPP du titulaire décédé à votre propre CELIAPP, régime enregistré d'épargne-retraite (REER) ou fonds enregistré de revenu de retraite (FERR) avant la fin de la première année civile qui commence après le décès du titulaire.

Si vous êtes un titulaire d'un CELIAPP et souhaitez transférer directement des biens de votre CELIAPP à un autre de vos CELIAPP, REER ou FERR, utilisez le formulaire RC721, Transfert d'un CELIAPP à un CELIAPP, REER ou FERR.

Si vous êtes un survivant d'un titulaire décédé d'un CELIAPP qui souhaite choisir conjointement de désigner la totalité ou une partie d'un montant que la succession du titulaire décédé a reçu du CELIAPP du titulaire décédé soit comme un transfert direct du CELIAPP du titulaire décédé à votre CELIAPP, REER ou FERR, soit comme distribution du CELIAPP du titulaire décédé, utilisez le formulaire RC724, Désignation conjointe pour un transfert ou une distribution réputé d'un CELIAPP après le décès du titulaire.

Si vous effectuez plus d'un transfert du CELIAPP du titulaire décédé à votre CELIAPP, REER ou FERR, remplissez un formulaire distinct pour chaque transfert.

Pour obtenir les instructions sur la façon de remplir ce formulaire, allez à la page 3.

<b>Partie 1 – Renseignements sur le titulaire décédé du CELIAPP</b>		
Nom de famille	Prénom et initiales	Numéro d'assurance sociale (NAS)
Adresse		Date du décès (aaaa/mm/jj)

<b>Partie 2 – Source des biens pour le transfert</b>		
Je suis le survivant du titulaire décédé du CELIAPP indiqué à la partie 1.	Nom de l'émetteur	Numéro de contrat ou du compte CELIAPP

<b>Partie 3 – Survivant</b>		
Transférez _____ \$ du CELIAPP du titulaire décédé indiqué à la partie 2 au (cochez <b>une</b> seule case) <input type="checkbox"/> CELIAPP <input type="checkbox"/> REER <input type="checkbox"/> FERR	indiqué à la partie 4.	
Je comprends que tout montant transféré du CELIAPP du titulaire décédé à mon CELIAPP, REER ou FERR qui dépasse la juste valeur marchande totale (JVM) de tous les biens détenus dans tous les CELIAPP du titulaire décédé immédiatement avant le transfert <b>moins</b> l'excédent de CELIAPP du titulaire décédé au moment du transfert, sera traité à la fois comme :		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• une distribution imposable à moi du CELIAPP du titulaire décédé;</li> <li>• une nouvelle cotisation à mon CELIAPP ou REER au moment du transfert.</li> </ul>		
Pour en savoir plus, allez à <a href="http://canada.ca/deces-celiapp">canada.ca/deces-celiapp</a> .		
_____	_____	_____
Nom du survivant	Signature du survivant	AAAA / MM / JJ

<b>Partie 4 – Émetteur</b>		
Nous acceptons le transfert direct de _____ \$ au compte suivant du survivant (cochez <b>une</b> seule case) :		
<input type="checkbox"/> CELIAPP – Numéro de contrat ou du compte :	_____	
<input type="checkbox"/> REER – Numéro de régime :	_____	
<input type="checkbox"/> FERR – Numéro de fonds :	_____	
_____	_____	_____
Nom de l'émetteur	Signature de la personne autorisée	AAAA / MM / JJ

<b>Partie 5 – Cédant</b>		
Nous avons transféré _____ \$ du CELIAPP du titulaire décédé indiqué à la partie 2 au CELIAPP, REER ou FERR du survivant indiqué à la partie 4.		
_____	_____	_____
Nom du cédant	Signature de la personne autorisée	AAAA / MM / JJ

<b>Partie 6 – Accusé de réception de l'émetteur</b>		
Nous avons reçu _____ \$ du CELIAPP du titulaire décédé indiqué à la partie 2. Ces biens ont été transférés dans le CELIAPP, REER ou FERR du survivant indiqué à la partie 4.		
_____	_____	_____
Nom de l'émetteur	Signature de la personne autorisée	AAAA / MM / JJ

Les renseignements personnels (y compris le NAS) sont recueillis et utilisés aux fins d'appliquer ou d'exécuter la Loi de l'impôt sur le revenu et des programmes et activités connexes incluant l'administration de l'impôt, des prestations, la vérification, l'observation et le recouvrement. Les renseignements recueillis peuvent être communiqués à une autre institution gouvernementale fédérale, provinciale, territoriale, autochtone ou étrangère dans la mesure où le droit l'autorise. Le défaut de fournir ces renseignements pourrait entraîner un paiement d'intérêts ou de pénalités, ou d'autres mesures. Selon la Loi sur la protection des renseignements personnels, les particuliers ont le droit à la protection, à l'accès et à la correction de leurs renseignements personnels ou de déposer une plainte auprès du Commissaire à la protection de la vie privée du Canada concernant le traitement de leurs renseignements personnels. Consultez le fichier de renseignements personnels ARC PPU 005 sur Renseignements sur les programmes et les fonds de renseignements en allant à [canada.ca/arc-renseignements-sur-les-programmes](http://canada.ca/arc-renseignements-sur-les-programmes).

## Instructions

### Quand utiliser ce formulaire

Si vous êtes le survivant du titulaire décédé de CELIAPP, utilisez ce formulaire pour transférer directement des biens auquel vous avez droit comme bénéficiaire désigné du CELIAPP du titulaire décédé à votre propre CELIAPP, REER ou FERR.

Si vous effectuez plus d'un transfert du CELIAPP du titulaire décédé à un autre de vos CELIAPP, REER ou FERR, remplissez un formulaire distinct pour chaque transfert.

### Qui remplit ce formulaire

**Le survivant** du titulaire décédé d'un CELIAPP remplira la partie 1, la partie 2 et la partie 3 et ensuite remettra le formulaire à l'émetteur du CELIAPP, REER ou FERR qui recevra les biens.

**L'émetteur du CELIAPP, REER ou FERR** qui reçoit les biens du CELIAPP remplira et signera la partie 4 et enverra le formulaire au cédant. Dès que l'émetteur du CELIAPP, REER ou FERR reçoit les biens du CELIAPP et le formulaire du cédant, l'émetteur remplira et signera la partie 6.

**Le cédant** qui transfère les biens du CELIAPP remplira et signera la partie 5. Une fois le formulaire rempli, le cédant transfère les biens du CELIAPP et envoie le formulaire à l'émetteur du CELIAPP, REER ou FERR pour qu'il le complète.

Le survivant, l'émetteur du CELIAPP, REER ou FERR et le cédant doivent conserver une copie du formulaire pour leurs dossiers à chaque étape décrite ci-dessus.

**N'envoyez pas** de copie de ce formulaire à l'Agence du revenu du Canada (ARC) à moins que l'ARC vous le demande.

### Exigences de déclaration

Le cédant ne doit pas émettre de feuillet T4FHSA pour déclarer le montant transféré. Il n'est pas nécessaire que le montant transféré soit inclus dans le revenu du titulaire décédé du CELIAPP.

L'émetteur du CELIAPP, REER ou FERR qui reçoit les biens ne doit pas émettre de feuillet T4FHSA ou de reçu de cotisation au REER au survivant pour le montant transféré. Le survivant ne peut pas déduire le montant transféré du CELIAPP du titulaire décédé à leurs CELIAPP, REER ou FERR.

Le montant transféré ne réduira pas les droits inutilisés de participation à un CELIAPP ni les déductions inutilisées au titre des REER du survivant.

### Exceptions pour les titulaires décédés d'un CELIAPP et leurs survivants lorsque le titulaire décédé d'un CELIAPP a un excédent de CELIAPP au moment du transfert

Si le titulaire décédé du CELIAPP avait un excédent de CELIAPP au moment du décès et le survivant transfère des biens du CELIAPP du titulaire décédé à leur CELIAPP, REER ou FERR, tout montant transféré qui dépasse la JVM totale de tous les biens détenus dans tous les CELIAPP du titulaire décédé au moment du transfert **moins** l'excédent de CELIAPP du titulaire décédé au moment du transfert, sera traité à la fois comme :

- une distribution imposable au survivant du titulaire décédé du CELIAPP;
- une nouvelle cotisation au CELIAPP ou REER du survivant au moment du transfert.

Pour en savoir plus, allez à [canada.ca/deces-celiapp](http://canada.ca/deces-celiapp).

**Remarque** : Les émetteurs de CELIAPP, REER ou FERR n'ont pas d'exigences supplémentaires en matière de déclaration lorsqu'un excédent de CELIAPP est inclus dans le transfert.